



FACE AUX EMPLOYEURS, FO ACTION SOCIALE REAFFIRME SES POSITIONS

Le 2 septembre dernier, à l'invitation des employeurs du secteur, Force Ouvrière a été reçue dans les locaux d'AXESS. Notre délégation était composée de 8 camarades de la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS FO) et de l'Union Nationale de la Santé Privée (UNSP FO).

Les employeurs ont souhaité cette rencontre pour faire un point d'étape concernant les négociations sur leur projet de Convention Collective Unique Etendue. Force est de constater que leurs positions sont demeurées les mêmes, et qu'aucune avancée n'est à espérer. AXESS nous a rappelé l'urgente nécessité pour eux, de la mise en place d'une convention collective unique étendue répondant à la double injonction de leurs propres représentants et de celle de l'État. Leur volonté d'en finir avec les conventions collectives existantes est une fois encore confirmée, ainsi que leur projet de réduire la part du diplôme dans la rémunération au profit d'une part toujours plus importante de la compétence.

Nous avons rappelé nos revendications en réaffirmant que l'urgence n'était certainement pas à une convention collective unique, mais bien au maintien et l'amélioration des conventions collectives existantes et aussi notre attachement à la

qualification comme seule garante de justice et d'égalité salariale.

Il y a urgence à l'augmentation générale des salaires, à l'octroi des 183€ pour tous sans aucune contrepartie et à l'amélioration des conditions de travail.

C'est pourquoi, nous avons réitéré notre exigence de l'ouverture sans attendre de réelles négociations sur ces sujets dans chaque convention collective existante et en premier lieu sur la question des salaires.

Sans attendre, la FNAS FO appelle ses syndicats à se mobiliser avec les salariés partout pour porter et faire aboutir les revendications essentielles, à savoir :

- **Les 183 € net pour tous et sans contrepartie ;**
- **L'augmentation immédiate des salaires, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie ;**
- **Le rattrapage des 40 ans de blocage des salaires ;**
- **Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives ;**
- **L'abandon immédiat de tout projet de convention collective unique.**

Paris, le 07 septembre 2022